

PARIS, le 26 janvier 2010

NICOLAS SARKOZY MECONNAIT LES CONTRAINTES DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a été choquée par le passage de l'émission du Président de la République consacrée aux urgences hospitalières. L'afflux des patients serait lié à une absence de prise en charge par la médecine libérale.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle au Président de la République que les amplitudes hebdomadaires de travail des médecins libéraux, spécialistes et généralistes, sont de l'ordre de 50 à 60 heures, bien supérieures à celles de leurs confrères salariés.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que, pour tous les médecins libéraux, spécialistes et généralistes, il s'agit d'une pénibilité qui n'est jamais allégée par un repos compensateur dont bénéficient, à juste titre, les médecins hospitaliers.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande, en vain, au gouvernement, depuis plusieurs années, que les astreintes en établissements de soins privés soient indemnisées pour l'ensemble des praticiens mobilisés. Pour nous, astreinte signifie contrainte et bénévolat, contrairement à nos confrères des établissements de soins publics.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. insiste sur la nécessité de faire une campagne d'information auprès de nos concitoyens pour leur rappeler que les prises en charge médicales se font au sein des cabinets des médecins spécialistes et généralistes en ville, pendant les heures ouvrables et que le recours aux structures de garde doit être uniquement médicalement justifié.

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr